

Vos questions / nos réponses

Fausse couche et renseignements?

Par [Profil supprimé](#) Postée le 04/12/2013 15:31

Bonjour,

Le jeudi 21 novembre 2013 j'ai eue RDV avec ma gynéco et ma dit que ma grossesse ce passée très bien et que tout été normal.

Le mardi 26 novembre, je suis allée a ma 1ère échographie a la maternité et on m'a annoncer que mon bébé été mort depuis au moins 3 semaines.

Je voudrais savoir si je peut me retourner contre ma gynéco du fait que 5 jours avant elle me disé que tout aller bien alors que mon bébé été déjà mort quand elle m'as fait l'examen, elle m'as juste fait des prélèvements; elle ne m'as pas fait écouter le coeur, vue que tout aller bien. Que puis je faire.

A la maternité les médecins des urgences m'ont donné du cytotec a prendre pendant 48H. J'ai commencer le traitement vendredi 29 novembre et depuis j'ai toujours rien qui ai tomber et je m'angoisse. Mes addictions ont repris et j'ai pris de l'héroïne pendant mon traitement et encore maintenant. J'en ai vraiment marre et hate que ça se termine mais vais-je devoir allée au urgence pour me faire une aspiration ou j'attend encore un peu. Ca se trouve l'hero fait que ca as pas marcher le traitement. Je m'inquiete car j'aimerais que ça se passe vite car je souffre et j'en ai vraiment ras le bol. Que se soit physiquement ou moralement, c'est ma première fausse couche et j'angoisse terrible. Alors que faut il que je fasse, ça fé que 3 jours que j'attend que sa sorte et toujours rien. J'ai peur. Et sa me soul. Merci pour votre réponse.

Mise en ligne le 05/12/2013

Bonjour,

Il nous parait essentiel, si n'est déjà fait, que vous puissiez déjà trouver un soutien face à cette terrible épreuve. Nous vous avons déjà orientée vers 2 centres de soins, si cela ne devait pas vous convenir ou si cette démarche est pour le moment trop difficile à mettre en place pour vous, n'hésitez pas à nous appaler pour en parler.

Concernant votre situation médicale liée à votre fausse couche, seul un médecin pourrait vous renseigner. Là encore, vous pouvez vous adresser à un généraliste, à un autre gynécologue ou encore au service de maternité dans lequel vous êtes déjà allée.

Pour évaluer si vous avez la possibilité de vous retourner contre votre gynécologue, vous pouvez pour cela contacter un avocat. Il existe des permanences juridiques gratuites où vous pourrez être informée sur la conduite à tenir, nous vous indiquons ci-dessous les coordonnées du lieu à contacter.

Cordialement.

En savoir plus :

- [Maison de justice et du droit](#)